



DECLARATION LIMINAIRE CAP DES IPCSR 26 JUIN 2014

Monsieur le Président,

Hier mercredi 25 juin, avec plus de 80% d'examens annulés, les inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière ont démontré ostensiblement, sans la moindre ambiguïté, leur hostilité aux mesures annoncées par Monsieur le Ministre le 13 juin dernier, et au-delà à la politique de destruction du service public qui tait son nom.

Le message d'alerte est fort et requiert un examen attentif. Pour le SNICA-FO, l'alternative qui se dresse face à l'Administration est simple :

- Soit Monsieur le Ministre, désireux de mettre en place le dialogue social dont il veut faire sa marque de fabrique, suspend son projet de réforme pour engager une discussion transparente et constructive.
- Soit il se dédit en essayant de faire passer en force ses projets contraires aux intérêts des personnels et de la jeunesse, et la rentrée sociale dans le secteur du permis de conduire débutera par le dépôt d'un préavis de grève illimitée.

Vous nous avez, par ailleurs, annoncé le report du premier cycle de mutation 2015 des IPCSR et DPCSR. Le SNICA-FO est fermement opposé à ce décalage préjudiciable pour les agents. Nous demandons donc le respect du calendrier qui impose une prise de poste au 1er février 2015 et donc la tenue d'une CAP « *mobilité* » avant la fin novembre 2014. Le sujet des CAP est totalement déconnecté de l'organisation des élections professionnelles et les personnels n'ont pas à subir les conséquences de l'incapacité de l'Administration à gérer concomitamment plusieurs dossiers.

De la même manière, il convient de modifier le calendrier annoncé pour les CAP de promotions afin qu'elles se réunissent après la publication des résultats des concours professionnels. La simple logique et l'intérêt des agents imposent en effet que les concours organisés au titre de 2014 se tiennent avant les CAP qui acteront des promotions au titre de l'année 2015.

Nous demandons une réponse immédiate et sans ambages sur ces points précis.

Le SNICA-FO prend acte de la signature hier, de la note concernant la compensation du temps de travail des IPCSR au titre de 2013 mais nous regrettons une fois de plus la date tardive de sa parution.

Nous souhaitons que cette déclaration soit jointe au PV de cette CAP.

